



Union européenne – Informations générales

- Accord sur le budget à long terme
- Répartition des fonds du budget à long terme
- Accord pour étendre la coopération fiscale aux plateformes en ligne
- Priorités sociales de la Présidence portugaise

Actualité européenne de la protection sociale

- SANTÉ**
- EMA : 2 vaccins à l'étude
 - Revue des stratégies nationales de vaccination Covid par l'ECDC
 - Recommandation de la Commission sur la gestion du Covid-19 en hiver
 - Consultation en cours sur la Stratégie SST 2021-2027

FAMILLE/JEUNESSE

- Stratégie sur les droits des personnes LGBTIQ
- Modification du calcul de l'allocation de garde d'enfants allemande
- Nouvelles mesures slovènes pour aider les parents d'enfants handicapés

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

- Etude sur les politiques de prévention
- Etat des lieux des négociations sur la révision des textes de coordination de sécurité sociale
- Indice de progrès social de l'UE 2020

RETRAITE ET VIEILLESSE

- Contribution de la REIF à la feuille de route du Livre vert sur le vieillissement

CJUE

- Annulations des recours contre le détachement de travailleurs
- Détachement de travailleurs dans le transport routier

Agenda Publications

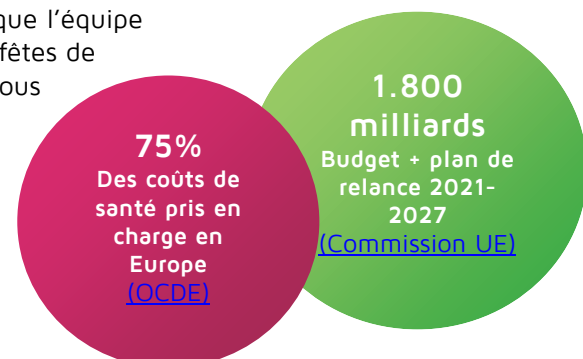
Edito : Il me tarde tant que le jour se lève

Cette période de l'année est culturellement et symboliquement celle de l'espoir. Les célébrations ancestrales du solstice d'hiver marquent la fin des récoltes de l'année et l'arrivée de jours plus longs, quand pour les croyants Noël est porteur de lumière.

Alors que la Covid a mis au défi les hommes et les femmes, les institutions, les organismes de sécurité sociale, les entreprises, il nous a semblé important, dans ce dernier édit de l'année, de changer de perspective pour relever quelques-unes des petites et grandes avancées qui feront également 2020 :

- Le renforcement de la solidarité entre les Etats membres de l'Union européenne, avec un [plan de relance inédit](#) basé sur la première émission de dette commune ;
- L'annonce du [doublement de la durée du congé paternité en France](#), qui passera en 2021 à 28 jours dont 7 obligatoires ;
- La [relance du train de nuit en Europe](#), avec la possibilité prochaine de se coucher à Paris pour se réveiller à Vienne ;
- La signature d'une [convention entre l'Assurance maladie et Pôle emploi](#) afin d'améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans l'accès aux droits ;
- Une première mondiale dans la [lutte contre la précarité menstruelle](#) avec le vote par le Parlement écossais de la gratuité des protections périodiques ;
- L'autorisation par l'Union européenne d'un [premier vaccin contre le virus Ebola](#) ;
- La fin des pannes de réveil ? Le [dernier changement d'heure](#) a très probablement eu lieu cette année pour les Européens ;
- Un soutien massif de la Commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen pour la création d'un [droit à la déconnexion](#) pour les travailleurs européens ;
- La poursuite du [déploiement du plan 100% santé](#) et le meilleur remboursement des soins dentaires et optiques ;
- [L'affirmation de l'état de droit comme une valeur fondamentale des 27](#) avec la mise en place d'un mécanisme de conditionnalité pour l'octroi des aides européennes ;
- La réédition de [l'Histoire de la médecine](#) de Jean Starobinski, toujours éclairant plus de 50 ans après sa première publication ;

C'est sur ces quelques notes positives que l'équipe de la REIF vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année en attendant le plaisir de vous retrouver en 2021 !



Accord entre les États membres sur le budget à long terme et le plan de relance de l'UE.

Lors du Conseil européen du 10 et 11 décembre 2020, les chefs d'État et de gouvernement européens ont adopté le compromis sur le budget 2021-2027 et le plan de relance de l'UE après plusieurs semaines de blocage. Les gouvernements hongrois et polonais refusaient jusqu'à présent la condition liée au respect de l'état de droit pour accéder aux fonds européens. Pour lever le blocage, la Commission européenne s'est engagée à attendre que la Cour de Justice de l'UE se prononce sur ces conditionnalités avant de lancer des procédures de sanction contre des États membres. Le Parlement européen doit se prononcer sur les conclusions du Conseil européen le 16 décembre en séance plénière.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.consilium.europa.eu/media/47296/1011-12-20-euco-conclusions-en.pdf>

et

<https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2020/12/14/next-multiannual-financial-framework-and-recovery-package-council-moves-to-finalise-adoption/>

Répartition des fonds du budget à long terme et du plan de relance de l'UE en trilogue.

Le Parlement européen et le Conseil de l'UE se sont entendus début décembre 2020 sur les dotations de plusieurs programmes européens du budget 2021-2027 :

- Le programme EU4Health aura 5,1 milliards d'euros à sa disposition pour combattre les crises sanitaires transfrontalières, créer une Union européenne de la santé et avancer la numérisation du secteur de la santé.
- Le Fonds Invest-EU sera doté de 26 milliards d'euros pour quatre domaines d'action dont la recherche, l'innovation et la numérisation (6,6 milliards) et les investissements sociaux et les compétences (2,8 milliards).
- Le Fonds européen de développement régional (Féder) et le Fonds de cohésion (FC) monteront à hauteur de 234 milliards d'euros. Ils sont destinés aux autorités locales des États membres pour financer entre autres la santé et l'inclusion sociale.
- Le financement de projets transfrontaliers aura une enveloppe de 8 milliards d'euros pour soutenir la coopération dans plusieurs domaines, dont la santé publique.
- Le programme pour une Europe numérique recevra 7,5 milliards d'euros et financera notamment l'IA et le développement de compétences numériques.

Ces accords devront être formalisés par le Parlement et le Conseil avant fin 2020 pour prendre effet en même temps que le nouveau cadre budgétaire.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_20_2420

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_2344

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_2333

<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20201126IPR92517/accord-sur-le-financement-europeen-des-projets-transfrontaliers>

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_2406

Accord des Etats membres pour étendre la coopération administrative en matière fiscale aux plateformes en ligne.

Le 1er décembre 2020, les ministres de l'Economie et des Finances des Etats membres ont approuvé la modification de la Directive 2011/16/UE du Conseil relative à la coopération administrative en matière de fiscalité directe. Le nouveau texte prévoit un échange automatique entre Etats membres des informations sur les recettes générées par les vendeurs sur les plateformes numériques, que la plateforme soit située ou non dans l'UE. L'objectif est de permettre aux autorités nationales de repérer les situations devant donner lieu au paiement de l'impôt et de réduire la charge administrative pesant sur les plateformes en leur faisant bénéficier de procédures administratives simplifiées.

Ne relevant pas de la procédure de codécision, l'adoption officielle de la nouvelle version de la Directive aura cependant lieu une fois que le Parlement européen et le Comité économique et social auront rendu leur avis. Les nouvelles règles seront applicables à partir du 1er janvier 2023.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_2253

Priorités sociales de la Présidence portugaise du Conseil de l'UE.

Le Portugal, qui assurera la Présidence du Conseil de l'UE du 1^{er} janvier au 30 juin 2021, a présenté au Conseil EPSCO réuni le 3 décembre 2020 ses priorités dans le domaine social. Un sommet social aura lieu à Porto les 7 et 8 mai 2021 afin d'adopter une déclaration officielle sur le futur plan d'action sur la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux. La Présidence s'engage par ailleurs à négocier la Recommandation sur la garantie enfance, à travailler sur la stratégie en faveur des personnes handicapées et à lancer la plate-forme européenne sur le sans-abrisme et la protection des personnes âgées. Des conclusions du Conseil concernant l'impact de COVID-19 sur l'égalité des sexes dans une perspective socio-économique sont également attendues. Une attention particulière sera enfin accordée à l'écart de rémunération entre les sexes par le biais de mesures de transparence des salaires et à la présence de femmes dans les conseils d'administration. Les réunions formelles EPSCO auront lieu les 15 mars et 14 juin et la réunion informelle EPSCO est prévue les 22 et 23 février.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.consilium.europa.eu/media/47042/background-brief-employment-and-social-policy.pdf>

Santé

EMA : 2 vaccins à l'étude.

L'EMA évalue depuis le 1^{er} décembre 2020 les demandes d'autorisations de mise sur le marché conditionnelles des vaccins Covid de BioNTech/Pfizer et Moderna. Des revues des essais cliniques des vaccins développés par AstraZeneca et l'Université d'Oxford ainsi que Janssen-Cilag sont également en cours. Cette procédure exceptionnelle vise à accélérer le développement et donc l'arrivée des vaccins sur le marché européen. L'EMA a par ailleurs annoncé avoir été visée par une [cyberattaque](#) au cours de laquelle des données relatives aux dossiers des vaccins Covid auraient été dérobées.

Le Comité des médicaments à usage humain de l'EMA (CHMP) a en outre recommandé l'approbation de 15 nouveaux médicaments, dont 3 médicaments orphelins, 2 biosimilaires et 4 génériques.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.ema.europa.eu/en/news/meeting-highlights-committee-medicinal-products-human-use-chmp-7-10-december-2020>

Revue des stratégies nationales de vaccination Covid par l'ECDC.

Le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) a présenté un tour d'horizon des stratégies vaccinales mises en place dans les Etats membres, l'EEE et le Royaume-Uni. Ce rapport relève notamment que la plupart des pays concernés prévoient la gratuité du vaccin. Les populations cibles prioritaires ont été désignées dans 9 pays, et 13 Etats font le choix de former du personnel supplémentaire en vue d'une campagne de vaccination intensive. Si une douzaine de pays se reposera sur les stocks de matériel existant, 13 indiquent vouloir avoir recours à des procédures nationales ou européennes de marchés publics.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/overview-current-eu-eea-uk-plans-covid-19-vaccines>

Rester à l'abri de la Covid-19 pendant l'hiver : la Recommandation de la Commission européenne.

L'exécutif a publié le 2 décembre 2020 une Recommandation aux Etats membres sur les mesures qu'il serait utile de prolonger, d'adapter ou de mettre en œuvre en vue de limiter la propagation de l'épidémie de Covid-19 durant l'hiver. Elle y propose notamment des mesures en prévision des mouvements attendus pendant les vacances de fin d'année : formulaire unique de localisation et encouragement à la vaccination grippale des voyageurs, information et protection renforcées pour les travailleurs des secteurs du tourisme et des transports...

La Commission y fait également état des échanges en cours en matière de stratégies vaccinales et annonce que tant la réserve de protection civile de l'UE que le mécanisme RescEU pourront être mobilisés par les Etats membres dont les capacités seraient dépassées.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/preparedness_response/docs/covid-19_stayingsafe_communication_fr.pdf

Lancement de la consultation publique sur le Cadre stratégique santé et sécurité au travail.

La Commission européenne a publié le 7 décembre 2020 sa consultation publique sur le futur Cadre Stratégique 2021-2027 sur la santé et la sécurité au travail. Les participants ont l'occasion de donner, jusqu'au 1^{er} mars 2021, leur évaluation de la précédente stratégie et de se prononcer sur l'ambition que devrait avoir le nouveau cadre pluriannuel, notamment en matière de priorités, d'implication des acteurs et d'instruments à mettre en œuvre. Parmi les possibles priorités figurent les risques liés à la numérisation de l'économie, l'augmentation du télétravail, l'exposition aux substances dangereuses ou encore les risques psychosociaux.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12673-EU-Strategic-Framework-on-Health-and-Safety-at-Work-2021-2027->

Famille/Jeunesse

Stratégie européenne sur les droits des personnes LGBTIQ : reconnaître et protéger les droits des familles arc-en-ciel.

Le 12 novembre 2020, la Commission européenne a présenté la première stratégie de l'UE en faveur de l'égalité des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, non binaires, intersexuées et queer (LGBTIQ) dans laquelle elle s'engage à présenter une initiative législative sur la reconnaissance mutuelle de la parentalité et à étudier l'adoption de mesures susceptibles de soutenir la reconnaissance mutuelle de partenaires de même genre entre les États membres. Elle entend ainsi parer aux impacts pour les familles arc-en-ciel mobiles de la diversité des législations nationales qui ne reconnaissent pas nécessairement le lien de parenté entre les membres de leur famille.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_2068

Modification du mode de calcul de l'allocation de garde d'enfants allemande.

Le 18 novembre 2020, le ministère chargé des familles a présenté un projet de loi visant à modifier le mode de calcul de l'allocation de garde d'enfants en 2021. Le montant de l'allocation de garde d'enfants est généralement calculé en fonction du revenu de la mère au cours de l'année précédente. En raison de la crise Covid-19, de nombreuses personnes ont subi des pertes de revenus en 2020. Par conséquent, pour les enfants nés en 2021, l'allocation de garde d'enfants en 2021 sera calculée en fonction des revenus de 2019 si ceux-ci étaient plus élevés qu'en 2020. Le projet de loi va maintenant être examiné par le Parlement allemand.

Pour plus d'informations, voir :

https://www.bmfi.gv.at/Services/Presse/Presseaussendungen/PA_18_November_2020.html

Nouvelles mesures slovènes pour aider les parents d'enfants handicapés sans accès à des services d'accueil du jeune enfant.

Le ministère slovène aux affaires familiales a garanti une compensation salariale de 80% et le droit de s'absenter du travail aux parents s'occupant d'enfants handicapés lorsque le travail à domicile n'est pas compatible avec leur garde. Cette mesure fait partie d'un paquet visant à atténuer les conséquences négatives de la Covid-19. Les employeurs et les employés peuvent également convenir d'autres modalités de travail ou d'absence conformes au droit du travail en vigueur.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.gov.si/novice/2020-10-30-80-odstotno-nadomestilo-v-primeru-obveznosti-varstva-otrok/>

Emploi et affaires sociales

Etude sur les politiques de prévention dans 12 pays européens.

La Bertelsmann Stiftung a publié un rapport qui passe en revue les politiques de prévention destinées à atténuer les facteurs de risque pour les enfants et leurs familles - en particulier les plus vulnérables - et renforcer les conditions de développement et de bien-être des enfants et des jeunes.

Le rapport étudie 11 États membres. Il reconnaît la diversité des approches mises en œuvre dans les différents États tout en mettant en relief des grandes tendances : les pays nordiques et leur approche universelle, les pays d'Europe occidentale utilisant une approche ciblée qui met l'accent sur les enfants et les familles qui sont particulièrement dans le besoin. D'autres pays (dont l'Autriche, la France et l'Allemagne) ont tendance à utiliser un mélange des deux approches. Parmi les recommandations développées dans ce document, l'utilisation des fonds européens et des instruments de gouvernance développés par les autorités nationales/locales (outils d'information, coopération et mise en réseau, gestion de la performance) est mentionnée.

Pour plus d'informations, voir :

https://www.bertelsmannstiftung.de/fileadmin/files/BSt/Publikationen/GrauePublikationen/KeKiz_Making_prevention_work_15.pdf

Etat des lieux des négociations sur la révision des textes de coordination de sécurité sociale.

Les négociations entre le Parlement européen et le Conseil de l'UE sur les règlements relatifs à la coordination des systèmes de sécurité sociale ont une nouvelle fois échoué le 7 décembre 2020, à l'occasion du dernier trilogue sous Présidence allemande. Les trois questions les plus problématiques demeurent celles liées à l'exportation des allocations de chômage pour les travailleurs frontaliers, à la notification préalable obligatoire avant le détachement et à la liste de critères à prendre en compte pour déterminer le siège social d'une entreprise en cas de pluriactivité. La future Présidence

portugaise du Conseil de l'UE devrait vraisemblablement reprendre les travaux à partir du 1^{er} janvier 2021.

Pour plus d'informations, voir :

[https://oeil.secure.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?reference=2016/0397\(COD\)&l=fr](https://oeil.secure.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?reference=2016/0397(COD)&l=fr)

Publication de l'indice de progrès social de l'UE 2020.

La Commission européenne a publié le 2 décembre 2020 l'indice de progrès social de l'UE 2020 (EU-SPI) afin de mesurer la capacité des États membres et des régions de l'UE à répondre aux besoins humains fondamentaux des populations, à améliorer et à maintenir leur qualité de vie et à leur garantir des conditions de vie optimales. Cet outil, qui a pour objectif d'aller au-delà du PIB pour mieux refléter le développement sociétal, doit servir à affiner les interventions des programmes de développement régional et à orienter les fonds de l'UE vers les zones où la marge de progression est la plus importante.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/regional_policy/en/newsroom/news/2020/12/12-02-2020-eu-cohesion-policy-launch-of-the-new-eu-social-progress-index-2020

Retraite et vieillesse

Contribution de la REIF à la feuille de route du Livre vert sur le vieillissement.

Le 13 décembre 2020, la REIF et ses membres, les organismes français de sécurité sociale, ont participé à la consultation publique de la Commission européenne sur la feuille de route du Livre vert sur le vieillissement. La REIF rappelle l'importance des missions extra-légales des organismes de sécurité sociale, en complément de la protection sociale de base, qui permettent de fournir une offre de services, tels que la prévention en santé, l'amélioration de l'accès aux soins des personnes âgées peu mobiles, le maintien à domicile des personnes âgées, la prévention de la perte d'autonomie ou encore l'accompagnement au vieillissement en bonne santé. Elle souligne également l'importance de développer un volet spécifique pour les personnes en perte d'autonomie et/ou en situation de dépendance ou encore de systématiser l'accès aux fonds européens aux organismes nationaux et locaux de la Sécurité sociale ayant développé des initiatives d'action sociale et sanitaire pour le bien-vieillir. Une seconde consultation publique sur le Livre vert devrait être ouverte au premier trimestre 2021.

Pour plus d'informations, voir :

<http://www.reif-org.eu/wp-content/uploads/2020/12/Contribution-REIF-feuille-de-route-Livre-vert-vieillissement.pdf>

CJUE

Rejet des recours en annulation contre la directive 2018/957 sur le détachement de travailleurs.

La Cour de Justice de l'UE (CJUE) a rendu le 6 décembre 2020 un arrêt dans les affaires C-620/18 et C-626/18 concernant les recours de la Hongrie et de la Pologne contre le Parlement et le Conseil visant à annuler la directive (UE) 2018/957 sur le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services.

La CJUE relève que le législateur de l'Union a toute latitude pour adapter l'équilibre sur lequel reposait la précédente Directive 96/71 dans un contexte qui a changé, et renforcer les droits des travailleurs détachés dans l'État membre d'accueil afin que la concurrence entre les entreprises détachant des travailleurs dans cet État membre et les entreprises établies dans celui-ci se développe dans des conditions équitables. Par ailleurs, selon la Cour, la Directive ne supprime pas l'éventuel avantage concurrentiel dont bénéficieraient les prestataires de services de certains États membres, dès lors qu'elle n'a pas pour effet d'éliminer toute concurrence fondée sur les coûts. Enfin, la Cour considère que le législateur de l'UE n'a pas commis d'erreur manifeste en estimant qu'un détachement d'une durée de plus de douze mois a pour conséquence de rapprocher sensiblement la situation personnelle des travailleurs détachés concernés de celle des travailleurs employés par des entreprises établies dans l'État membre d'accueil. Par ces motifs, la CJUE rejette intégralement les recours de la Pologne et de la Hongrie.

Pour plus d'informations, voir :

<https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2020-12/cp200155fr.pdf>

Application des règles sur le détachement aux transporteurs routiers internationaux.

La CJUE a rendu le 1er décembre 2020 un arrêt dans l'affaire C-815/18 qui concerne un litige opposant la fédération du mouvement syndical néerlandais à des sociétés néerlandaises de transport de marchandises, au sujet de l'application de la convention collective de travail néerlandaise applicable au secteur du transport de marchandises à des chauffeurs provenant d'Allemagne et de Hongrie dans le cadre de contrats d'affrètement relatifs à des transports internationaux. La Cour considère que la directive 96/71/CE sur le détachement de travailleurs s'applique aux prestations de services transnationales dans le secteur du transport routier. Le chauffeur routier international qui exerce son activité dans le cadre d'un contrat d'affrètement entre l'entreprise qui l'emploie et une entreprise qui est située dans un autre État membre est un travailleur détaché lorsque l'exécution de son travail présente, pendant la période limitée en cause, un lien suffisant avec ce territoire. L'existence de ce lien est déterminée via une appréciation globale d'éléments tels que la nature des activités accomplies par le travailleur concerné sur le territoire, le degré d'intensité du lien des activités de ce travailleur avec le territoire de chaque État membre dans lequel il opère ainsi que la part que ces activités y représentent dans l'ensemble du service de transport. La CJUE considère par ailleurs que les opérations de cabotage réalisées sur le territoire d'un État membre autre que celui sur lequel le chauffeur routier travaille

habituellement doivent être considérées comme un détachement dans l'État membre dans lequel ces transports sont effectués, peu importe la durée du cabotage.

Pour plus d'informations, voir :

<http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?jsessionId=B3E8AFF9AF7905CCC54451BEC2353C4D?text=&docid=234741&pageIndex=0&doclang=FR&mode=req&dir=&occ=first&part=1&cid=15873852>

Evènements passés

15 décembre 2020, en ligne : Premier séminaire du cycle « actualités de la mobilité des travailleurs en Europe » organisé par l'EN3S et le Cleiss.

L'EN3S organise cet hiver avec le Cleiss un cycle de séminaires sur la mobilité des travailleurs au sein de l'UE. La première de quatre rencontres s'est déroulée le 15 décembre 2020 et a tracé l'histoire juridique du détachement dans l'UE de ses origines à l'époque de la Communauté européenne jusqu'à nos jours. L'universitaire Antoine Lyon-Caen a ouvert les contributions avec un exposé qui a souligné entre autres points que le détachement des travailleurs est devenu au fil du temps une question non pas de libre circulation des personnes, mais de libre circulation des services. Le chercheur belge Marc Morsa a développé ce propos en analysant l'évolution du droit européen en matière de travail et de sécurité sociale et l'équilibre à trouver entre dumping social et libre circulation. La directrice du Cleiss Armelle Beunardeau a ensuite donné un tour d'horizon de la situation actuelle, soulevant notamment que le détachement a connu une croissance annuelle de 13% entre 2010 et 2019. Pour finir, le directeur du projet « lutte contre le travail illégal et les fraudes transnationales » au Ministère du travail Jean-Henri Pyronnet a livré ses observations sur les dispositifs actuels vus du terrain.

Le prochain séminaire aura lieu le 12 janvier.

Pour plus d'informations, voir : <https://en3s.fr/international/evenement-a-venir/>

OCDE, « Pensions Outlook 2020 », décembre 2020.

L'édition 2020 des Perspectives des pensions de l'OCDE publiée le 7 décembre examine une série d'options politiques visant à aider les gouvernements à améliorer la viabilité et la résilience des systèmes de retraite. Dans le contexte de la Covid-19, l'OCDE estime que les pouvoirs publics ont pris rapidement diverses mesures notamment en étendant les dispositifs de maintien dans l'emploi et les allocations de chômage qui permettent aux travailleurs de continuer à accumuler des droits à pension, ou en assouplissant les régimes de retraite. Le rapport contient plusieurs recommandations, parmi lesquelles l'importance d'adopter un cadre pour évaluer l'adéquation du revenu des retraités et de procéder régulièrement à des évaluations, pour remédier à de possibles inadéquations, identifier les groupes à risque ou encore envisager des mesures ciblées pour s'assurer que les travailleurs occupant des emplois atypiques, salariés temporaires et à temps partiel, travailleurs indépendants et travailleurs informels, aient la possibilité d'épargner pour leur retraite.

Pour plus d'informations, voir : <http://www.oecd.org/fr/retraites/la-crise-du-covid-19-intensifie-lapression-sur-les-systemes-de-pension-privés-et-publics.htm>

OCDE, « Health at a Glance : Europe 2020 », décembre 2020.

La première partie de l'édition 2020 du rapport de l'OCDE sur la santé en Europe se concentre sur l'impact de la Covid-19, une seconde partie étant consacrée à la pollution de l'air. Selon les auteurs, les pays qui ont le mieux réussi à contenir la propagation du virus sont ceux qui ont rapidement mis en place une stratégie de test et de traçage de cas contacts et dont la population a montré un fort degré d'adhésion aux consignes gouvernementales. L'impact disproportionné du virus sur les personnes âgées, les personnes à faible revenu et les minorités ethniques est également souligné. Le rapport tire plusieurs leçons de la crise, avançant notamment les besoins massifs d'investissements dans les systèmes de santé et la nécessité de collaborer plus étroitement entre pays pour mieux répondre à une crise future.

Dans sa deuxième partie, le rapport fait un tour d'horizon exhaustif des facteurs de santé de la population européenne. Le tabagisme, l'abus d'alcool et l'obésité restent parmi les facteurs à risque les plus courants, et le cancer et les maladies du cœur sont toujours les plus meurtriers. On notera que les auteurs estiment que plus d'1 million de décès auraient pu être évités en 2017 avec des politiques de santé publique et des systèmes de santé plus efficaces.

Pour plus d'informations, voir : https://ec.europa.eu/health/state/glance_en

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (CNAM), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS). Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC) l'ont également rejoint.

